

## LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE ET LE CONCOURS CANTONAL

Comme les années précédentes, le jury Cantonal composé de Mme Bernardet, Mr Collin et Mr Aubineau ont parcouru notre commune au mois d'août 97

Cette année il y a eu des changements dans la répartition des catégories du concours cantonal, voici les nouvelles catégories :

- maison avec jardin visible de la rue
- maison avec jardin visible de la rue
- immeubles collectifs (minimum 4 appartements)
- balcons ou terrasses type immeubles collectifs
- hôtels
- bar, restaurants
- murs
- ferme
- ferme d'alpages
- maison traditionnelles
- hôtels bis collectivités
- autres commerces

A la suite de sa visite de la commune, les membres du jury cantonal ont retenus les personnes méritant un prix communal d'encouragement :

- *maison avec jardin visible de la rue* : Mr et Mme Barrucand Claude, Mr et Mme Contat Patrick, Mr et Mme Déléan Michel-Desvignes Valérie, Mr et Mme. Le Gléour Jean, Mr et Mme Revil André.
- *maison avec jardin visible de la rue* : Mr et Mme Barrachin Jean, Mr et Mme Béchet Alain, Mr et Mme Changarnier Michel, Mr et Mme Déléan Jean Marc, Mr et Mme Levet Joseph.
- *murs* : Mr et Mme Meljac René.
- *immeubles collectifs* : Mr et Mme Dépommier Louis.
- *Maisons traditionnelles* : Mme Contat Anaïs, Mr et Mme Déléan André, Mme Déléan Francette.

Nous félicitons tous ces lauréats communaux. Comme décidé par la Commission Fleurissement un prix d'encouragement sera remis à chacun lors de la réunion publique du 23 janvier. Nous félicitons tout particulièrement Mr et Mme Meljac qui ont été classés 3<sup>ème</sup> au concours Cantonal et 1<sup>er</sup> au concours Départemental.

Nous remercions toutes les habitantes de la commune qui ont fleuri leurs maisons, contribuant ainsi à rendre notre village plus beau et plus accueillant, et nous leur souhaitons bonne chance pour le concours 1998.

la Commission Fleurissement

## REPAS DES ANCIENS

A l'initiative de la Commission d'Action Sociale et de Monsieur le Maire, ils avaient répondu présent, les plus de 61 ans ainsi que les anciens combattants, au traditionnel repas annuel. Chacun a pu admirer sa carte-menu décorée avec talent et amour par les enfants de l'école de La Balme de Thuy. Après un délicieux repas concocté par Mr BONNET, l'après-midi se déroula dans une joyeuse ambiance entretenue par Yann et Virginie. Les autres membres du Conseil Municipal nous ont rejoint dans la soirée pour partager la soupe à l'oignon préparée par Marie-Thérèse. C'est vers 21 heures que tous songèrent à retrouver les siens sans oublier de se donner rendez-vous à l'année prochaine pour profiter à nouveau de ces moments d'amitié et de fraternité.